

Garages

Garages - Travailler sous des véhicules

Sur cette page

[Quelles choses importantes doit-on faire lors du travail dans une fosse de garage?](#)

[Quelles consignes de sécurité doit-on suivre lors de l'utilisation d'un cric?](#)

[Quelles consignes doit-on suivre lors de l'utilisation d'un chariot de visite?](#)

Quelles choses importantes doit-on faire lors du travail dans une fosse de garage?

- Inspecter la fosse en vue de déceler la présence de vapeurs inflammables ou d'autres vapeurs dangereuses.
- Retirer toutes les matières inflammables/combustibles de la fosse.
- S'assurer que le système de ventilation fonctionne efficacement.
- Placer le véhicule de manière à disposer de suffisamment d'espace pour sortir de la fosse en cas d'urgence.
- Poser des cales pour empêcher le véhicule de se déplacer.
- Utiliser uniquement des lampes à l'épreuve des explosions. Vérifier qu'il n'y a pas de lampes brisées ou manquantes.
- Utiliser des outils pneumatiques (à air comprimé) ou à l'épreuve des explosions à titre de précaution même si on a vérifié qu'il n'y avait pas de vapeurs inflammables dans la fosse.
- Ne pas vidanger un réservoir d'essence au-dessus ou à proximité d'une fosse. Les vapeurs d'essence et les solvants pour peinture sont plus lourds que l'air.
- Couvrir la fosse lorsqu'elle n'est pas utilisée au moyen de planches robustes et bien ajustées ou installer des garde-corps tout autour. Remplacer tout garde-corps endommagé.
- Ne pas sauter au-dessus d'une fosse.
- Porter un casque protecteur et des lunettes de protection.

Quelles consignes de sécurité doit-on suivre lors de l'utilisation d'un cric?

- Effectuer une inspection visuelle du cric avant chaque utilisation.
- Utiliser uniquement des crics qui sont en bon état de fonctionnement.
- Bien asseoir le cric sur une surface sèche, de niveau et propre, perpendiculairement à la charge.
- Mettre le levier de vitesses sur « P » s'il s'agit d'un véhicule équipé d'une boîte automatique ou en première s'il s'agit d'un véhicule équipé d'une boîte manuelle, et mettre le frein de stationnement.
- Placer des cales à l'avant et à l'arrière de la roue diagonalement opposée à celle qui sera montée (p. ex. si c'est la roue avant droite qui est montée, caler la roue arrière gauche).
- Ne pas surcharger un cric au-delà de sa capacité. Tous les appareils de levage doivent être verticaux.
- Ne pas se placer dans un endroit où on risque d'être coincé entre le levier de commande et le mur à cause des risques de blessures en cas de déplacement accidentel du véhicule ou du cric.
- Lorsqu'on travaille seul, toujours demander à une autre personne qu'elle vérifie à des intervalles réguliers prédéterminés que tout va bien.
- Placer des chandelles de sécurité sous le véhicule afin d'assurer que celui-ci sera supporté si un employé doit travailler sous le véhicule.
- S'assurer que les chandelles de sécurité sont en bon état et positionnées correctement et que des goupilles d'appui appropriées sont utilisées sur les chandelles réglables.
- Éviter de travailler sous un véhicule supporté pour un cric seulement; toujours utiliser des chandelles de sécurité appropriées.
- Faire inspecter régulièrement les crics par une personne qualifiée, conformément aux spécifications du fabricant.
- Signaler tout problème et ne pas utiliser les crics défectueux jusqu'à ce qu'une personne qualifiée confirme qu'il est sécuritaire de les utiliser.

Quelles consignes doit-on suivre lors de l'utilisation d'un chariot de visite?

- S'assurer que des chandelles appropriées sont en place en cas de défaillance du système de levage ou de déplacement du cric.

- Porter des dispositifs de protection des yeux et de la tête appropriés.
- Garder les pieds en dehors des passages.
- Utiliser des plateaux à outils sur les côtés du chariot pour transporter des outils à main plutôt que de les poser sur la poitrine.
- Accrocher les chariots de visite à un support mural lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Éviter de laisser des chariots de visite appuyés contre le mur dans des endroits où ils pourraient faire trébucher une personne ou se transformer en « planches à roulettes ».

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2016-10-03

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.